

Objectif équité

Perspectives des PME sur une réforme potentielle de l'assurance-emploi

Emilie Hayes, analyste principale des politiques

Avant la pandémie, le gouvernement fédéral envisageait de revoir le régime d'assurance-emploi (AE). L'environnement des PME ayant été profondément transformé par la COVID-19, il doit à présent tenir compte des nouveaux besoins et des nouvelles réalités des petites et moyennes entreprises (PME) et veiller à ce que l'AE reste équitable pour les cotisants. Le gouvernement devrait aussi se demander si c'est le bon moment d'imposer une réforme qui risquerait d'avoir un impact en termes de coûts, de formation et d'embauche sur les PME dont la plupart luttent toujours pour rester à flot.

Introduction

Situation actuelle des PME

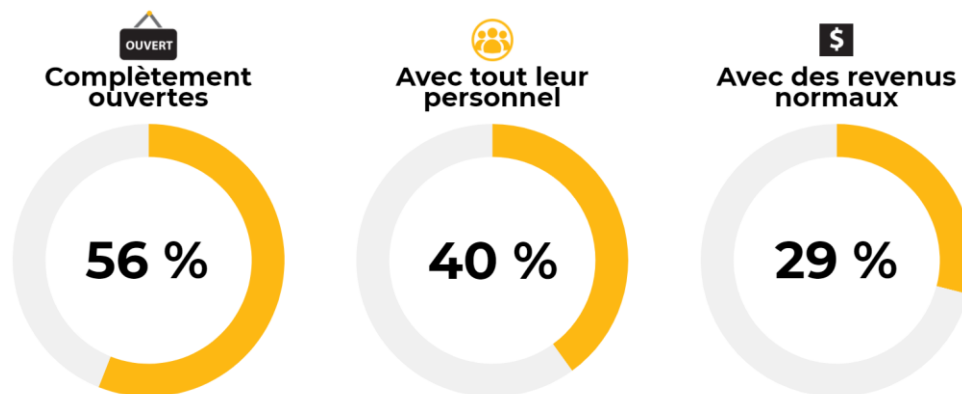
Les chefs de PME ont été contraints, depuis le début de la crise, à changer significativement leur façon de mener leurs affaires. Malgré le lancement des campagnes de vaccination, il est possible que les restrictions imposées aux PME restent en vigueur pendant encore un certain temps. Le retour à la normale n'est donc pas pour tout de suite. Dans ce contexte, une réforme du régime d'AE pourrait avoir des effets pervers sur le redémarrage des PME et de l'économie. Sachant que les coûts de la masse salariale pèsent plus lourd sur les PME que sur les grandes entreprises, une hausse des cotisations à l'AE leur serait particulièrement néfaste. Par ailleurs, les taxes sur la masse salariale, telles que l'AE, doivent être payées que l'entreprise soit rentable ou non.

En avril 2021, 56 % des PME étaient complètement ouvertes, 40 % seulement avaient tout leur personnel et 29 % avaient des revenus normaux¹. Cela signifie que la plupart des PME de tout le pays continuent de manquer cruellement de liquidités. Le manque de liquidités a obligé de nombreuses PME à contracter de nouvelles dettes afin de rester ouvertes. De récentes

1. FCEI, sondage *Votre voix* – avril 2021, 8 au 13 avril 2021, résultats préliminaires, n = 3 744.

recherches de la FCEI montrent que 73 % des PME ont dû assumer des dettes supplémentaires pour faire face à la COVID-19, lesquelles s'élèvent en moyenne à 170 000 \$.

Selon le *Baromètre des affaires*^{MD} publié en mars par la FCEI, 51 % des propriétaires de PME estiment que les salaires représentent une contrainte importante en termes de coûts, et 49 % citent plutôt les taxes, les impôts et les règlements².



Source : FCEI, sondage Votre voix – avril 2021, 8 au 13 avril 2021, résultats préliminaires, n = 3 744.

Le 1^{er} janvier 2021, en plein milieu de la pandémie, les PME ont subi un nouveau coup dur : une hausse supplémentaire des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ). Une augmentation des taxes sur la masse salariale comme celle-ci fait qu'il est plus coûteux, pour les PME déjà mises à mal par la crise, de réembaucher les employés qu'elles ont dû mettre à pied, mais aussi de fournir de la formation ou de recruter de la main-d'œuvre supplémentaire. Les gouvernements devront faire en sorte que les PME aient les moyens de retrouver, d'embaucher et de former leurs employés lorsque la pandémie sera terminée.

Impact de la COVID-19 sur le régime d'AE

Les propriétaires de PME comprennent que le gouvernement a été obligé de prendre des mesures immédiates et radicales pour protéger le gagne-pain des employeurs et des employés durant la pandémie. La Prestation canadienne d'urgence (PCU), qui a été remplacée par la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), a été essentielle pour une grande partie de la population canadienne. En fait, 28 % des chefs de PME déclarent avoir bénéficié eux-mêmes de la PCU ou de la PCRE³. Malgré le fait que ces programmes soient vitaux pendant la pandémie, nous déconseillons vivement de les rendre permanents.

Les chefs de PME craignent que ces programmes soient financés par le régime d'AE. Un peu plus de la moitié (52 %) disent ne pas être d'accord pour que l'AE finance les programmes d'urgence

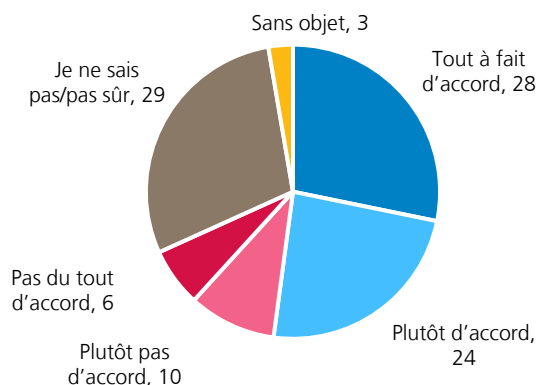
2. FCEI, *Baromètre des affaires*^{MD}, 2 au 15 mars 2021, n = 985.

3. FCEI, sondage *Votre voix – janvier 2021*, 12 au 31 janvier 2021, n = 7 096.

de portée générale, tels que la PCU ou toute autre nouvelle mesure d'assurance-emploi mise en place pour limiter les répercussions de la COVID-19 (Figure 1).

Figure 1

« Les programmes d'urgence de portée générale mis en place pour répondre à la COVID-19, tels que la PCU et les nouvelles mesures de l'assurance-emploi (AE), ne devraient pas être financés via l'AE » (% des réponses)



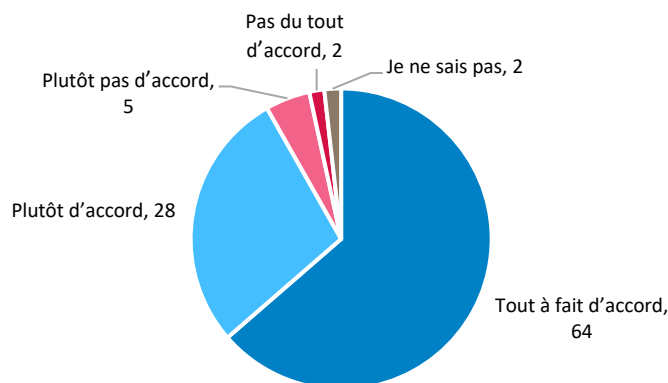
Source : FCEI, sondage *La COVID-19 et votre entreprise*, 13 au 26 août 2020, n = 5 487.

Perspectives des PME sur l'actuel régime d'AE

La quasi-totalité des propriétaires de PME (92 %) considère le régime d'AE comme étant principalement un programme d'assurance en cas de perte d'emploi, et qu'à ce titre, il ne devrait couvrir que ceux qui y cotisent (Figure 2). Le régime d'AE est financé à 100 % par les employeurs et les employés. Les employeurs paient 60 % des cotisations à l'AE, tandis que la part des employés s'élève à 40 %. Pour les employés, l'assurance-emploi est une protection en cas de besoin, mais pour les employeurs, il s'agit d'une taxe sur la masse salariale. Étant donné que congédier un employé n'est jamais une décision qui se prend à la légère, les employeurs tiennent à ce que leurs employés puissent bénéficier de l'AE s'ils en ont besoin.

Figure 2

« Le régime d'AE devrait demeurer principalement un programme d'assurance en cas de perte d'emploi et couvrir seulement ceux qui y cotisent » (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4 901.

Financement des prestations spéciales et de la formation

Une partie du fonds de l'assurance-emploi est consacrée au financement de prestations spéciales. Les propriétaires de PME sont majoritairement favorables à ce que l'AE finance les prestations de maternité et parentales (66 %) ainsi que les prestations de maladie (64 %), ce qui se fait d'ailleurs depuis longtemps. Leur soutien est moins fort pour le financement par l'AE de prestations plus récentes, par exemple les prestations de compassion (51 %) et pour proches aidants (45 %) (Figure 3).

Figure 3

Quelles prestations spéciales, parmi les suivantes, devraient être financées par le fonds de l'AE? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes) (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4 901.

Toutefois, le financement par l'AE de la formation des employés recueille moins d'avis favorables (32 %) parmi les chefs de PME. Ce manque de soutien tient probablement au fait qu'une grande partie des propriétaires de PME ne soit pas au courant des divers programmes de formation offerts par l'AE. D'après de précédents travaux de recherche de la FCEI, 71 % des propriétaires de PME n'ont jamais entendu parler de la Subvention canadienne pour l'emploi. C'est également le cas pour le programme Travail partagé (64 %), le programme Guichet-Emplois (59 %) et les crédits d'impôt pour la création d'emploi d'apprentis (53 %)⁴. Chaque année, plus de 2 milliards de dollars provenant du fonds de l'AE financent des programmes provinciaux et territoriaux qui sont assurés par le biais des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT). Toutefois, la façon dont ces fonds sont investis n'est pas toujours claire. Les gouvernements doivent faire preuve d'une plus grande transparence quant à l'utilisation qui en est faite et s'efforcer de mieux faire connaître aux propriétaires de PME la procédure à suivre pour en bénéficier.

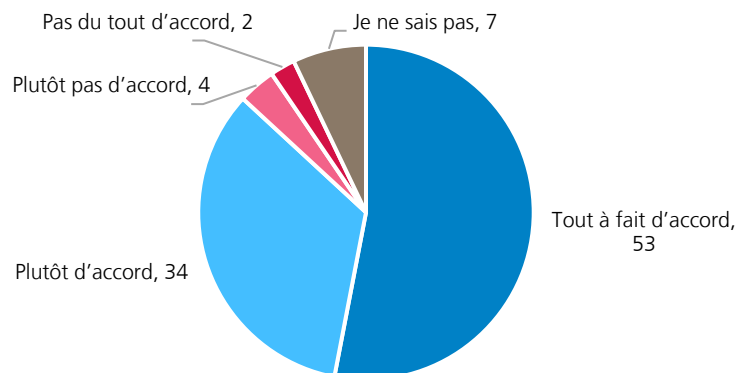
Ajoutons à cela le fait que les PME ont tendance à fournir à leurs employés de la formation informelle sur les lieux de travail qui n'est pas reconnue par les programmes de formation

4. FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, mars-avril 2016, n = 7 880.

gouvernementaux. Il est important que les programmes de formation financés par l'AE visent à répondre aux besoins des employeurs qui les subventionnent en faisant correspondre les compétences les plus recherchées et en reconnaissant la formation informelle. À noter que 87 % des chefs de PME pensent que les programmes de formation financés par l'AE doivent être en adéquation avec les besoins des employeurs (Figure 4).

Figure 4

« Les programmes de formation financés par le régime d'AE devraient répondre aux besoins et aux priorités des entreprises » (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4901.

Dans le budget fédéral de 2019, le gouvernement avait annoncé la création de l'Allocation canadienne pour la formation, mais depuis, on n'en sait pas vraiment plus. En fait, lorsque la pandémie sera passée, ce programme pourrait être bénéfique à la fois pour les employeurs et les employés durant la phase de reprise, à condition toutefois qu'il tienne compte des besoins des PME. Cependant, si les employeurs sont tenus de garantir la protection de l'emploi aux travailleurs qui s'absentent pour suivre une formation, peu importe le type de formation suivie, cela pourrait entraîner des difficultés pour de nombreux employeurs dont la principale priorité sera le redémarrage de leur entreprise.

Réforme du régime d'AE

Étant donné que les PME continuent d'affronter la pandémie, ce n'est pas le moment de revoir en profondeur le régime d'assurance-emploi, car cela générerait forcément des coûts additionnels. Nous craignons qu'une réforme de l'AE finisse par entraîner une hausse des cotisations pour les PME qui auraient du mal à absorber les nouveaux coûts d'embauche. Pour que le régime d'AE soit viable, le gouvernement ne devrait pas le surcharger de nouveaux coûts liés à la pandémie. Selon le Bureau du directeur parlementaire du budget, le Compte des

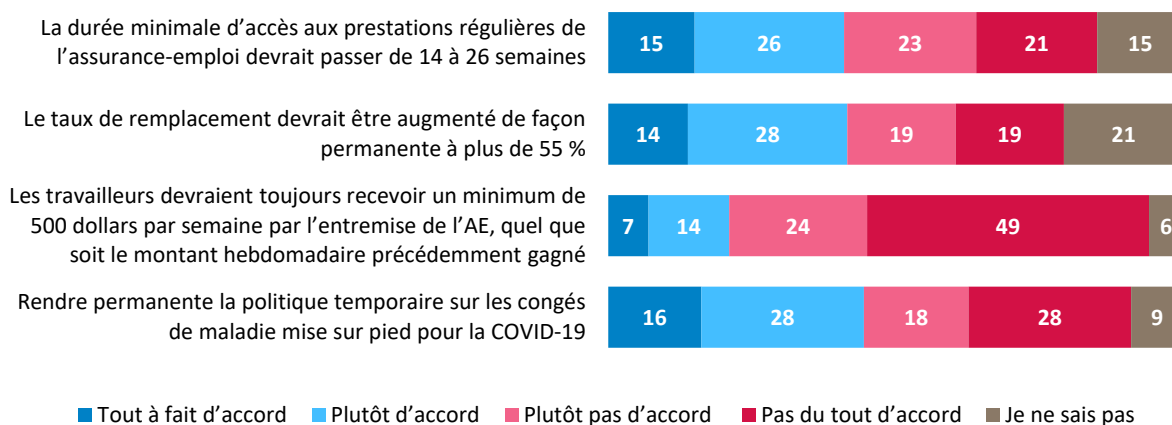
opérations de l'assurance-emploi passera, d'ici la fin de 2024, d'un léger excédent enregistré sur la période 2019-2020 à un déficit cumulatif de 52 milliards de dollars⁵.

Programmes d'aide déployés pour la COVID-19

Bien que les programmes d'urgence et les modifications apportées à l'AE aient été nécessaires pour aider de nombreux travailleurs à faire face à la COVID-19, le gouvernement ne devrait pas les rendre permanents avant d'avoir fait une analyse rigoureuse des coûts ni tenu de vastes consultations avec les employeurs. Les PME sont plutôt partagées à l'idée que la plupart des mesures temporaires mises en place durant la pandémie puissent devenir permanentes (Figure 5).

Figure 5

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord pour que les mesures temporaires suivantes liées à l'assurance-emploi et mises en place durant la COVID-19 deviennent permanentes? (Sélectionner une réponse par ligne) (% des réponses)



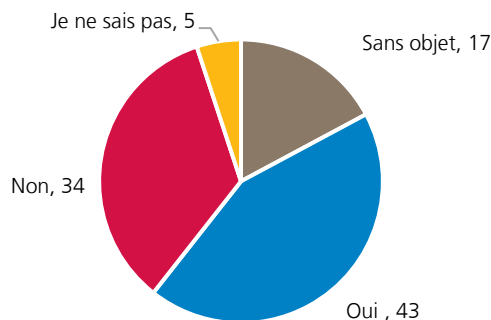
Source : FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4901.

Les propriétaires de PME sont fortement opposés au fait que les travailleurs puissent recevoir un montant minimum (500 \$, par exemple) par le biais de l'AE, peu importe le salaire qu'ils ont gagné avant de toucher les prestations. Ils sont également 73 % à penser que cela pourrait dissuader le retour au travail. Par ailleurs, 43 % des chefs de PME disent avoir eu du mal à recruter des travailleurs, ces derniers semblant préférer recevoir des prestations d'AE ou d'autres aides liées à la COVID-19 (Figure 6). La proportion de répondants est particulièrement élevée dans le secteur de l'hébergement/la restauration où 64 % ont eu des difficultés à trouver de la main-d'œuvre.

5. Bureau du directeur parlementaire du budget, [Énoncé économique de l'automne 2020 : Enjeux pour les parlementaires](#), 10 décembre 2020.

Figure 6

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu de la difficulté à conserver ou embaucher de nouveaux employés dans votre entreprise parce qu'ils semblaient préférer bénéficier des prestations d'AE ou d'autres programmes d'aide liés à la COVID 19? (Sélectionner une seule réponse) (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4901.

Il est important de veiller à ce que les prestations d'AE ne soient jamais supérieures aux salaires. L'assurance-emploi est censée aider temporairement les travailleurs qui ont perdu leur emploi afin de leur permettre de retrouver un travail.

« Je sais que BEAUCOUP de gens ont préféré toucher la PCU plutôt que de retourner au travail parce que c'était de l'argent gagné sans avoir à lever le petit doigt. C'est inadmissible comme abus. La PCU est un filet de sécurité pour les cotisants qui ont perdu leur travail. Elle les aide le temps de retrouver un emploi ou s'ils ont été malades ou se sont blessés ou s'ils veulent prendre un congé parental. La PCU devrait être versée au compte-gouttes et uniquement à ceux qui paient des cotisations. Il faut inciter les gens à contribuer par le travail et réserver les prestations à ceux qui en ont vraiment besoin. »

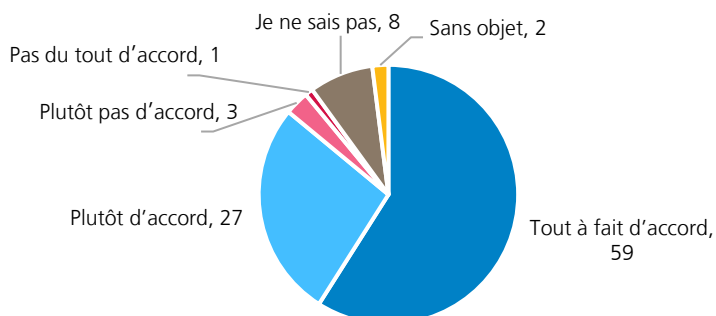
Services financiers, Alberta

Des consultations sont essentielles

Si le gouvernement envisage de réformer l'assurance-emploi, il devrait tout d'abord consulter ceux qui financent ce programme, c'est-à-dire les employeurs et les employés. Soulignons que 86 % des propriétaires de PME sont d'avis qu'une réforme de l'AE devrait faire l'objet d'une vaste consultation auprès des intéressés et d'une analyse de coûts détaillée des changements proposés (Figure 7). Cette dernière mesure permettrait de faire en sorte que les employeurs soient au courant de l'impact que la réforme aurait sur leur entreprise et leur capacité à recruter et former leurs employés.

Figure 7

« Tout changement permanent apporté à l'AE (comme un accès facilité ou des prestations plus généreuses) devrait faire l'objet d'une vraie consultation auprès des travailleurs et des employeurs ainsi que d'une analyse détaillée des coûts » (% des réponses)



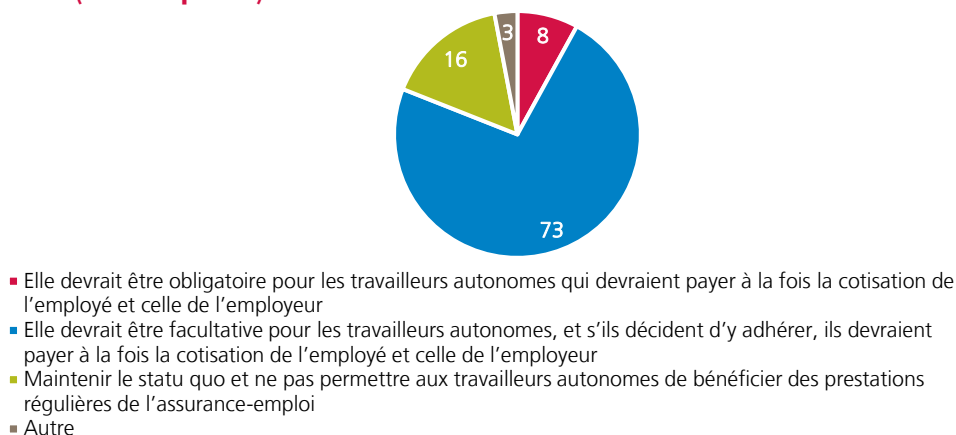
Source : FCEI, sondage *La COVID-19 et votre entreprise*, 13 au 26 août 2020, n = 5 487.

Couverture d'AE pour les travailleurs autonomes

À l'heure actuelle, les travailleurs autonomes (comprenant les chefs d'entreprise et les travailleurs de l'économie à la demande) peuvent recevoir des prestations d'AE spéciales, telles que les prestations de maternité, sur une base volontaire, mais pas des prestations régulières. Ceux qui souhaitent bénéficier de ces prestations spéciales doivent cotiser à l'AE pour le reste de leur vie professionnelle. La grande majorité des répondants (89 %) ne tiennent pas à ce que la couverture d'AE soit obligatoire pour les travailleurs autonomes, et seuls 8 % y sont favorables (Figure 8). Le soutien à l'égard de cette mesure est plus élevé au Québec (14 %) et au Nouveau-Brunswick (12 %), ainsi que dans le secteur de l'administration d'entreprise (13 %). Les chefs de PME ouverts à l'idée d'une cotisation volontaire pour les travailleurs autonomes estiment, à 73 %, que les bénéficiaires devraient payer à la fois la cotisation de l'employeur et celle de l'employé.

Figure 8

Qu'est-ce qui décrit le mieux l'opinion que vous avez sur l'assurance-emploi régulière pour les travailleurs autonomes? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4 901.

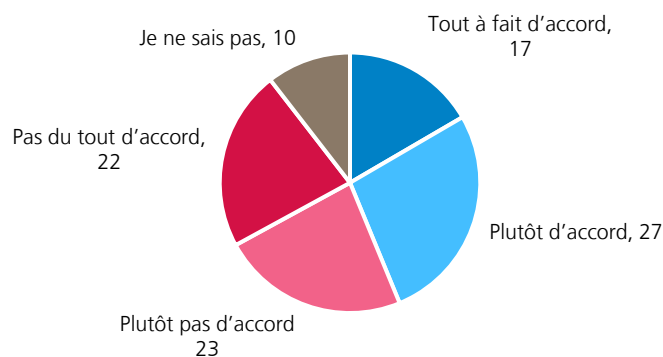
Si le gouvernement décide de rendre obligatoire l'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes sans avoir fait un examen approfondi au préalable, cela risque d'avoir des effets néfastes. Les travailleurs autonomes cotisent au RPC/RRQ, mais ils sont obligés de payer la part de l'employeur et celle de l'employé. Comme ce serait très probablement aussi le cas pour l'AE, les PME pourraient se voir imposer des coûts significatifs alors qu'elles essaient de se remettre de la pandémie. C'est pourquoi nous exhortons le gouvernement à ne pas rendre l'AE obligatoire pour les travailleurs autonomes.

Prolongation de la durée des prestations de maladie

Comme nous l'avons vu, les chefs de PME soutiennent le financement des prestations de maladie par le régime d'AE. En revanche, ils sont partagés de façon quasi égale au sujet du prolongement de la période de versement des prestations de maladie de 15 à 26 semaines (Figure 9). Les entreprises récentes (moins de 4 ans) y sont légèrement plus favorables que les entreprises bien établies (plus de 11 ans). De nombreux propriétaires de PME qui n'ont pas les moyens ou ne sont pas en mesure d'offrir un régime d'assurance collective à leurs employés peuvent considérer que les prestations de maladie de l'AE sont un avantage pour leurs employés. Certains chefs d'entreprise craignent que le prolongement de la durée des prestations à 26 semaines impose des coûts additionnels au régime d'AE et fasse augmenter les cotisations. Pour que les propriétaires de PME comprennent bien l'impact que cette mesure pourrait avoir sur eux, le gouvernement devrait leur donner plus d'information sur ce qu'il prévoit faire et produire une analyse de coûts détaillée préalablement à une consultation.

Figure 9

« La prestation de maladie devrait passer de 15 à 26 semaines » (% des réponses)



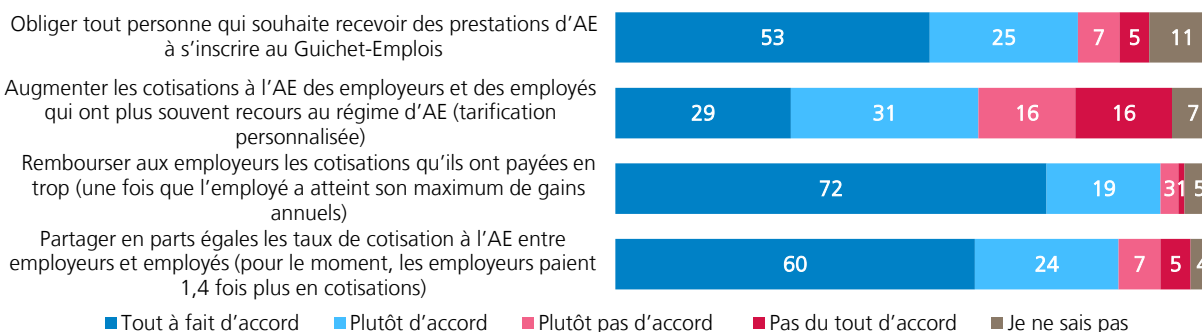
Source : FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4901.

Faire en sorte que l'AE soit plus équitable

Ce que les propriétaires de PME veulent par-dessus tout en matière d'assurance-emploi, c'est de l'équité. À l'heure actuelle, le taux de cotisation des employeurs est 1,4 fois plus élevé que celui des employés, et ce, malgré le fait que le programme d'AE ait été conçu principalement pour ces derniers. Les chefs de PME sont très favorables au partage en parts égales (50-50) des cotisations à l'AE entre employeurs et employés (Figure 10).

Figure 10

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des modifications potentielles suivantes du régime d'assurance-emploi? (Sélectionner une réponse par ligne) (% des réponses)



Source : FCEI, sondage de la FCEI sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4 901.

Les cotisations excédentaires à l'AE (au-delà du montant annuel maximal des employés) payées par les employeurs ne sont pas remboursées, mais versées dans le Compte d'assurance-emploi. En revanche, les cotisations excédentaires des employés, indiquées dans leur déclaration d'impôt, sont remboursées à la fin de l'année. Plus de 90 % des employeurs veulent que le gouvernement leur rembourse les cotisations qu'ils ont payées en trop (Figure 10). La moindre des choses serait de réaffecter ces fonds à la formation ou à un crédit pour l'emploi destiné aux employeurs. Comme ces enjeux portent sur l'équité, le gouvernement serait avisé de s'en occuper rapidement. De plus, 78 % des employeurs sont d'avis qu'il faudrait obliger tous les employés qui reçoivent des prestations régulières d'AE à s'inscrire au Guichet-Emplois. Étant donné que le programme d'AE a pour objectif principal d'aider ceux qui ont perdu leur emploi à retrouver du travail, les propriétaires de PME estiment qu'en obligeant les prestataires d'AE à s'inscrire au Guichet-Emplois, ceux-ci pourraient retrouver plus facilement un travail.

« Ce n'est vraiment pas évident de se débrouiller tout seul quand on veut présenter une demande à l'AE, surtout quand c'est la première fois, en attendant de retrouver un travail. Service Canada finance quantité de programmes et de projets qui n'attirent pas suffisamment de prestataires. C'est pourquoi je pense qu'il faudrait obliger les bénéficiaires de prestations régulières à s'inscrire à au moins l'un de ces programmes pour favoriser leur retour au travail. Cela permettrait également aux chercheurs d'emploi de découvrir ce que leur offre le fonds de l'AE, par exemple du financement pour la formation axée sur les compétences, des subventions salariales, des aides diverses pour faire la transition vers la vie professionnelle, etc.

Maintenant qu'on est sur la voie de la reprise après la pandémie, ces programmes peuvent donner aux chercheurs d'emploi et aux employeurs un formidable appui financier sans que le gouvernement dépense des fonds qu'il n'a pas. Il faut vraiment utiliser ces programmes qui ont été mis en place et ne servent pas assez pour l'instant. »

Agence pour l'emploi, Colombie-Britannique

Dans 60 % des cas, les chefs de PME sont également favorables à ce que les employeurs et les employés qui ont le plus souvent recours à l'assurance-emploi (en général, les entreprises saisonnières) paient des cotisations plus élevées (déterminées selon un système de tarification personnalisée). Un peu plus de la moitié (51 %) des propriétaires d'entreprises saisonnières approuveraient d'ailleurs une telle mesure⁶.

« Mon entreprise est saisonnière et ferme en janvier. Quand je sais que je vais pouvoir réembaucher mes employés en février, ils ne devraient pas être obligés de chercher un autre emploi pendant qu'ils reçoivent des prestations d'AE. Il faudrait peut-être que les employeurs et les travailleurs paient un pourcentage supplémentaire à l'AE pour qu'on puisse retenir nos employés quand on est fermés. »

Centre de jardinage, Colombie-Britannique

Aide à l'embauche et à la formation

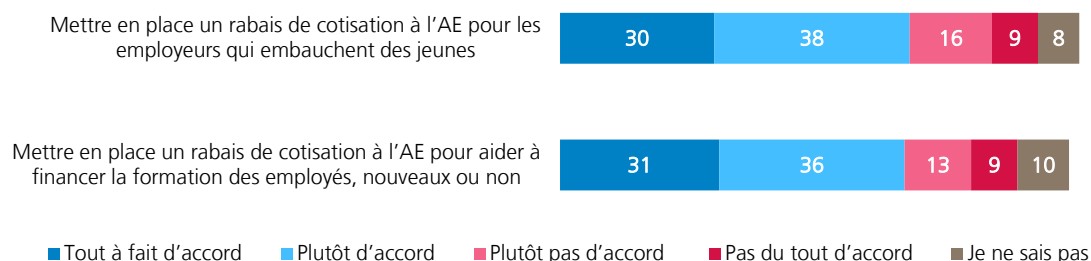
Le redémarrage de l'économie canadienne, au lendemain de la pandémie, dépendra en grande partie de la relance de l'emploi. Toutefois, comme nous l'avons souligné précédemment, les hausses des cotisations au RPC/RRQ vont alourdir les coûts liés à l'embauche et la réembauche des employés. Parallèlement, les jeunes travailleurs qui ont moins d'expérience professionnelle auront plus de mal à trouver du travail, notamment parce qu'il est plus coûteux de les former et qu'ils ont besoin de plus de temps pour devenir productifs.

En accordant de généreux incitatifs à l'embauche, le gouvernement pourrait encourager l'embauche et la formation et ainsi compenser les coûts générés par la hausse des cotisations au RPC/RRQ. La majorité (67 %) des propriétaires de PME voient d'un bon œil l'instauration d'un rabais des cotisations à l'assurance-emploi pour compenser une partie des coûts de formation pour les employés actuels et nouveaux (Figure 11).

6. FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4 901.

Figure 11

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune des modifications potentielles suivantes du régime d'assurance-emploi? (Sélectionner une réponse par ligne) (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4901.

Près de sept propriétaires de PME sur dix seraient également favorables à un rabais des cotisations à l'AE pour l'embauche de jeunes travailleurs. Il s'agit là d'une des promesses faites par le Parti libéral pendant la campagne électorale de 2015 pour laquelle il n'y a, d'ailleurs, toujours pas d'action. Les changements apportés au Programme Emplois d'été Canada en réaction à la pandémie, notamment la subvention salariale de 75 % du salaire minimum, la prolongation des placements sur l'année et la possibilité d'embaucher du personnel à temps partiel, sont des mesures intéressantes pour les propriétaires de PME qui souhaitent embaucher de jeunes travailleurs. Pour encourager l'embauche des jeunes après la pandémie, le gouvernement pourrait également envisager de rendre ces mesures incitatives permanentes.

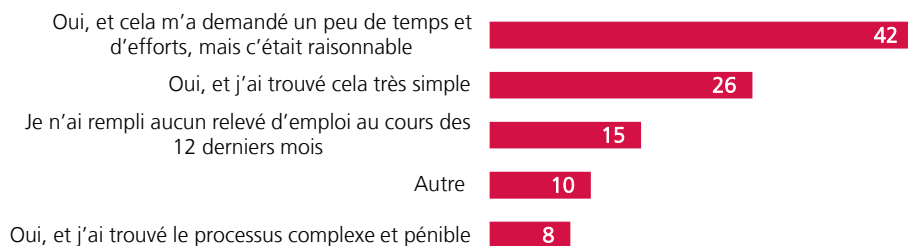
Si le gouvernement n'instaure pas le partage des cotisations à l'AE en parts égales (50-50), nous lui recommandons de mettre en place un crédit pour l'emploi visant les petites entreprises qui aurait pour effet de réduire le taux de cotisation pour les petits employeurs, lequel serait 1,2 fois plus élevé que celui des employés au lieu de 1,4 fois comme à l'heure actuelle. Cela permettrait de tenir compte de l'incidence plus importante que les taxes sur la masse salariale ont sur les PME. Il est également essentiel que lorsque les décideurs politiques adoptent de telles mesures, tout rabais de cotisations à l'AE ou un crédit d'assurance-emploi devrait être facilement accessible et nécessiter un minimum de formalités administratives aux employeurs.

Réduction de la paperasserie

Au-delà des coûts directs que représentent les cotisations à l'assurance-emploi, les lourdeurs administratives qui y sont associées (relevés d'emplois, versement des retenues sur la paie) peuvent prendre du temps et être coûteuses pour les propriétaires de PME. Seul un quart d'entre eux estiment que le processus à suivre pour produire des relevés d'emploi est très simple (Figure 12). Bien que le processus en question et les formulaires des RE aient été améliorés ces dernières années, en particulier grâce aux relevés électroniques, d'autres simplifications s'imposent.

Figure 12

« Votre entreprise a-t-elle dû produire des relevés d'emploi (RE) au cours des 12 derniers mois? Si oui, comment avez-vous trouvé le processus? (Sélectionner une seule réponse) (% des réponses) »



Source : FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4901.

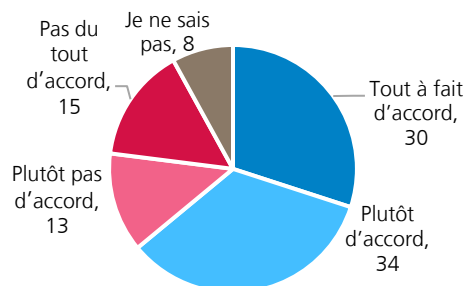
« J'ai eu beaucoup de difficultés avec le relevé d'emploi d'un de mes employés, surtout parce qu'il devait suivre un programme d'apprentissage juste avant Noël. Chaque fois que j'appelais le service à la clientèle du gouvernement, les lignes étaient occupées. En plus, les numéros de téléphone publiés sur le site du gouvernement ne sont pas bons. »

Fournisseur de portes de garage, Alberta

Récemment, le gouvernement a étudié la possibilité d'instaurer un système de versement électronique des retenues sur la paie qui permettrait aux employeurs d'envoyer automatiquement ces renseignements au gouvernement. La majorité des propriétaires de PME (64 %) estiment qu'ils seraient à l'aise pour communiquer au gouvernement leurs données relatives à la paie par voie électronique si cela allège leur fardeau administratif (Figure 13). Ce sont les entreprises québécoises qui accueillent le plus favorablement cette idée (84 %), ainsi que celles qui œuvrent dans le secteur des loisirs (75 %). Il faudrait toutefois que ce système soit facile à utiliser et à mettre en œuvre et qu'il n'alourdisse pas les coûts imposés aux PME.

Figure 13

« Je suis à l'aise pour communiquer au gouvernement fédéral mes données relatives à la paie par voie électronique si cela allège mon fardeau administratif. » (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur l'assurance-emploi, 28 janvier au 17 février 2021, n = 4901.

Pour réduire la paperasserie, il est certes important de simplifier les processus et les formulaires, mais il faut aussi veiller à ce que les propriétaires de PME trouvent rapidement les renseignements pertinents. En 2018, la FCEI a évalué le niveau de service du centre d'appels de Service Canada⁷ vers lequel les employeurs se tournent souvent lorsqu'ils ont des questions sur les relevés d'emploi. Nous avons constaté plusieurs améliorations possibles, notamment le fait de mieux faire connaître le Centre de services aux employeurs, dont les coordonnées se trouvent tout au bas de la page Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) que les propriétaires de PME consultent rarement.

Service Canada devrait aussi faire en sorte que ses agents soient plus responsables, par exemple en les obligeant à s'identifier par un numéro, comme le font les agents du centre d'appels de l'Agence du revenu du Canada (ARC), et qu'ils soient au courant de tous les changements apportés aux politiques ou aux pratiques afin de pouvoir répondre correctement aux demandes de renseignements. Le site Web de Service Canada devrait fournir des renseignements exacts, clairs et facilement trouvables, ce qui contribuerait efficacement à réduire la paperasserie et à améliorer l'expérience globale des chefs de PME.

« Avant la pandémie, l'assurance-emploi semblait bien fonctionner, mais les prestations d'urgence ont été mises en place pendant la crise, il y a eu beaucoup de confusion entre l'AE et la PCU. Même aujourd'hui, en plein confinement, c'est très difficile de faire une demande de prestation à l'AE et de parler à un agent. Il arrive souvent, après avoir patienté 2 heures au téléphone, que la communication soit coupée. »

Physiothérapeute, Ontario

Conclusion et recommandations

La précarité dans laquelle se trouvent les propriétaires de PME pourrait bien perdurer encore quelques années une fois la pandémie passée. Autant dire que des coûts additionnels ne feraient que retarder leur redémarrage. Il est évident que certains changements positifs peuvent être apportés au régime d'assurance-emploi pour qu'il soit plus équitable et pour réduire la paperasserie, mais toute réforme durable entraînant des coûts significatifs ne peut être envisagée qu'une fois que l'économie sera véritablement relancée.

Si des changements sont apportés à l'AE, le gouvernement devra tenir une consultation approfondie auprès des propriétaires d'entreprise et des travailleurs avant de les mettre en œuvre. Le régime d'assurance-emploi étant financé à 100 % par les employeurs et les employés, il est impératif de leur permettre de donner leur avis sur son fonctionnement. La FCEI est tout à

7. FCEI, *Évaluation des centres d'appels de Service Canada 2019*, www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2019-01/Service%20Canada%20Report%20Card_FINAL_0.pdf

fait disposée à collaborer avec le gouvernement sur une réforme potentielle afin de s'assurer qu'elle répondra aux besoins de tous les citoyens pour qui l'assurance-emploi est nécessaire.

Résumé des recommandations

- Ne pas mettre en place des changements permanents du régime d'assurance-emploi tant que la relance économique n'a pas eu lieu.
- Mener une consultation exhaustive auprès des PME ainsi qu'une analyse des coûts détaillée avant de mettre en œuvre toute réforme de l'AE.
- Assurer la viabilité du régime d'assurance-emploi pour éviter d'augmenter les cotisations à l'AE des employeurs et des employés.
- Ne pas ajouter de nouveaux coûts générés par la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).
- Faire en sorte que la bonification de l'aide mise en place durant la pandémie dans le cadre du régime d'assurance-emploi ne soit pas financée par l'AE.
- Veiller à ce que les prestations offertes ne soient pas supérieures aux salaires afin de ne pas décourager le retour au travail en toute sécurité.
- Mieux promouvoir et mieux faire connaître les projets et les programmes de formation financés par l'AE et les faire mieux correspondre aux besoins et à la réalité des PME. Cela comprend de mettre en adéquation la formation et les compétences recherchées par les PME, de reconnaître la formation informelle sur les lieux de travail et de veiller à ce qu'ils restent faciles d'accès et imposent peu de paperasses.
- Ne pas rendre obligatoire l'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes.
- Améliorer l'équité globale du régime d'assurance-emploi :
 - Instaurer le partage en parts égales (50-50) des cotisations à l'AE pour les employeurs et les employés ou, à tout le moins, un crédit d'AE permettant de réduire le taux de cotisation des employeurs pour qu'il soit 1,2 fois plus élevé que celui des employés au lieu de 1,4 fois.
 - Permettre aux propriétaires de PME de demander un remboursement de leurs cotisations excédentaires.
 - Obliger les employés à s'inscrire au programme Guichet-Emplois afin de pouvoir recevoir des prestations d'AE.
 - Envisager d'augmenter les cotisations à l'AE des employeurs et des employés qui ont le plus souvent recours au programme.
- Offrir aux employeurs des incitatifs intéressants pour soutenir l'embauche et la formation afin qu'ils puissent se remettre sur pied rapidement après la pandémie. Faire en sorte que ces incitatifs soient faciles à obtenir sans embûche réglementaire. Cela pourrait inclure :
 - Un rabais des cotisations à l'AE pour compenser les coûts de formation des employés, nouveaux ou pas.
 - Un rabais des cotisations à l'AE pour les employeurs qui embauchent de jeunes travailleurs.

- La mise en œuvre permanente des changements apportés au Programme Emplois d'été Canada (p. ex. subvention salariale de 75 % du salaire minimum, possibilité d'embaucher du personnel à temps partiel, prolongation des placements sur l'année).
- Réduire la paperasserie imposée aux employeurs :
 - Instaurer un système électronique de versement des retenues sur la paie.
 - Améliorer le service à la clientèle assuré par les centres d'appels de Service Canada.
 - Faire en sorte que les renseignements publiés sur le site Web de Service Canada soient faciles à trouver et écrits dans un langage clair.